26 janvier 1796

Arles, le 6 pluviose, an 4.e républicain.

LES RÉPUBLICAINS D'ARLES,

AUX ADMINISTRATEURS du Département des Bouches-du-Rhône.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

LES Républicains d'Arles ne voient qu'avec la plus profonde indignation les places administratives et judiciaires, occupées encore ici par des individus qui, dès l'aurore de la Révolution, s'en déclarèrent les plus irréconciliables ennemis. Ces lâches, toujours en opposition avec les principes régénérateurs qui ont délivré la France du joug de la tyrannie et des préjugés, ont, dans toutes les circonstances, et par tous les moyens que la perversité peut suggérer, cherché à renverser l'édifice sacré de notre liberté : leur amour pour le despotisme est tel, qu'ils ont combattu la Constitution de 1791, quoique essentiellement

monarchique. En 1793, ils se sont coalisés avec les comités rebelles des Sections de Marseille et de Toulon, dont les manœuvres perfides aboutirent à rendre aux Anglois le Port le plus important que nous possédions dans la Méditerranée. En 1795 et 1796, ils ont paralisé les lois, et présidé à l'assassinat et à l'emprisonnement des Républicains. Outre ces importantes considérations, et l'opinion solennelle du peuple fortement prononcée contre eux, nous allons vous soumettre quelques accusations particulières qui les mettent dans les cas prévus par la loi du 3 Brumaire.

MOTIFS DE DESTITUTION.

MUNICIPALITÉ.

Tinnelys, président, ci-devant subdélégué de l'Intendant de la ci-devant Provence. Il a correspondu et conspiré avec les sections rebelles de Toulon, qui livrèrent cette place aux Anglois; il correspond avec le comité autrichien établi à Bâle; il se réunit en 1793 aux rebelles de Toulon; il étoit administrateur, président du district lors de l'assassinat et l'emprisonnement des Patriotes; il est notoirement connu pour le plus

profond ennemi du Gouvernement ; il étoit président de l'administration municipale lors de la révolte des jeunes gens à cadenettes, dans la nuit du 4 Nivose, qui assassinèrent les Républicains Couston et Rougier.

Gibert (oncle), officier municipal. Son fils cadet étoit garde du tyran ; son neveu, émigré depuis long-temps, réuni ensuite aux rebelles de Toulon, n'a point obtenu sa radiation définitive ; il est ennemi du Gouvernement qu'il a constamment cherché à renverser.

Muratory, officier municipal. Il a deux frères réfractaires, dont l'un est arrivé depuis peu d'Italie, muni d'une bulle du Pape ; il est ennemi très-prononcé du Goûvernement.

Ganteaume (aîné), officier municipal. Il étoit procureur de la Commune, lors de l'assassinat et de l'emprisonnement des Républicains ; il n'a point requis l'exécution des lois protectrices qui étoient rendues en leur faveur ; il n'a cessé de conspirer contre la République.

Duroure, ci-devant noble, officier municipal. Son beau-frère Duport n'a point obtenu sa radiation définitive de la liste des émigrés ; il est parent et héritier présomptif du ci-devant chanoine Beau-

jeu, prêtre réfractaire, et volontairement déporté; il étoit officier municipal lors de l'emprisonnement et de l'assassinat des Patriotes. Il est notoirement connu pour le tyran du peuple, et l'ennemi irréconciliable du Gouvernement républicain.

Raynaud, officier municipal, royaliste forcené. Il étoit de permanence à la Commune, la nuit du 4 au 5 Nivose, jour de la révolte des Royalistes et du massacre des Patriotes Rougier et Couston.

Les autres places sont vacantes par la fuite des Royalistes qui les avoient usurpées.

JUGES DE PAIX.

SECTION DE L'OBÉLISQUE.

Feraud (oncle). Il a donné sa démission comme beau-frère d'émigré ; il étoit Administrateur du district lors de l'assassinat et de l'emprisonnement des Républicains ; il s'est toujours distingué par son incivisme.

SECTION DE LA CRAU.

Maurin. Sa nomination est illégale en ce qu'il n'a pas été élu par ses justiciables et qu'il ne réside

pas dans le quartier de la Crau, ainsi que le porte expressément la loi du............ Ses justiciables furent écartés par la force armée des assemblées primaires où il fut élu. Son incivisme et sa haine pour la République, l'ont rendu toujours cher aux Chiffoniers.

SECTION DE L'AMPHITHÉATRE.

Balechou. Il n'a point fait exécuter les lois rendues en faveur des patriotes détenus ; il n'a pas poursuivi les Prêtres réfractaires et les émigrés ; il est ennemi irréconciliable du Gouvernement.

Ces Intrus ont été nommés dans un temps où la contre-révolution, le système de désorganisation et l'assassinat des Républicains étoient au grand ordre du jour ; la veille de leur élection, des patrouilles nombreuses et une nouvelle terreur semée à dessein, firent prendre la fuite aux patriotes encore libres, qui ne purent, par conséquent, se présenter aux assemblées primaires.

D'après cet exposé, nous espérons, Citoyens Administrateurs, que vous ne balancerez pas à prononcer la destitution de ces Fonctionnaires publics rebelles. Notre sureté, celle de la République l'exigent impérieusement.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Signés, Roulet. H. Inginat. Natoire. Vidal. Ripert.

J. Coudelier. Robert. J. Bourget. Martin. Magnan. Paulmier. Lardeirol. Maureau. Jacquet. Richaud. Jean pascal. Ath^e. Paris. Guillaume Paris. Ant^e. Magnan. Babandy. Pierre Masse. François d'Scudier. Pignard, frères. Esmenard. P. Signoret. Manganelle. Barralier. Porte. Rojard. Bontoux. Jean Bontoux. Mouret. Icard. Moulard. D. Sicaud. Jourdan. Lagier. Allibaud. Guiou. G. Michon. Evrard, père. P. Vespier. Brun. P. Rassis. Isnard. Chabrier. Andran. Pelissier. Mauche et son fils. Sauveplane. Fabre. Anjouin. Bonaud. J. Duret. Gille. David, aîné. Bebot. L. Prat. P. Rassis. J. Fabre. Laty. Nicolas. Jean Maureau. Maurin, cadet. Fouquet. F. Fouquet. Gombert et son fils. Cardinal et son fils. L. Prat. Griaut. Chalabot. P. Bernard, aîné. H. Fouques. Bruno. Bruno, cadet. Villevielle, fils. Rousseau, père. L. Nard. Ant. Joye. Guimard. J. Avignon. Claude Trouche. Jean Trouche. Pierre Trouche. C. Moine. Moine, cadet. Combe. Giraud. Simon Ranguet. Ant. Rivas. J. B. Pelad. P. Autheman. Clariond. Jean Bénoit N. Fumet. Ant. Crux. J. Reybaud. Imbert. D. Imbert. C. Guibaud. Roux. Jean, Jacques, Louis, Etienne et Trophime Mauraux. Lagagne. Simon Didier. Boyer. David. Allet. Ant. Allet. Bernard Ant. Iza. Arnaud. Roumieu. Daumas. Fournier, et son fils. Allés. Fournier de St.-Martin. Gruvel. P. Gruvel. Pillier, aîné. Gerard-Pillier. Boschet. Vignal. J. Brachier. A. Blanc. P.

Marcelin. Laurent. Ch. Chamanier. Gilly- Jacques Rey. Poujeaud, fils. P. Lamanon. Andron. J. Denis. Boniface. P. Irondet. Boumieux, cadet. Bontoine, fils. Mercard. Jean Daunu. Jean Bompuy. Dumas. Barges. Marteau. George Seralier. Leonard Maly. Joseph Guenin. Joseph Ayan. P. Peyre. Toussaint Reboul. P. Michel. Audibert. Machet. Barthelemy. Jean Lapelle. D. Garcin. G. Girard. J. Maly, fils. J. Remon. Vigontoux. Claude Violet. J. Archimbaud. Anteaume. Allegre. F. Basque. H. Denis. Veron. J. Aleges. François Blanc. P. Vallon. G. Benoît. Ant. Travaille. Calais. Rey. Bouin. Menier. Barbeton. Ganprat. Mathieu. Troph. Bernis. Reynaud. Ant. Sabarin. Latel. Troph. Deflaud. Bapt. Poise. Claude Raoux. Laurent Eyme. Hautement. Debrouas. J. Benoît. Ant. Girard. Audouin. Joseph Rancurel. Velau. Gagel. Bourgen. J. Benet. Aya. J. B. Joubert. Jean Aubert. J. Guirand. B. Rancurel. F. Blanc. F. Moulinas. H. Giraud. Vincent Boitelet. Laurent Innocent. Pierre Mege. Blanc père. F. Payan Etienne Gunau. P. Peloton. Ant. Benoît. Joseph Aubert. Etienne Moran. J. B. Pelad. Jean Doutre. Jean Bailli. Josserand, et son fils. Paul Castanier. F. Angillier. Louis Bonnoufois. Jacques Michel. Jacques Barbe. Roche. Tasse. Jean Rossignol. P. Rampar. Estineau. Clement. G. Henry. Genier fils. Dedons. André Perrin. Gaspard Roubaud. Bressy. Jean Mouren. P. Bigonnet. Joseph. Dalent.

Lambert. F. Reynaud. Jean Daumas. P. Devine. Barth. Pons. Granet, fils. Moulin. Jean Loriol. Jean Fleur. André Cosié. Henry Biffar. Jean Trous. Jouve. Moulin, cadet. P. Fabre.

Les Agriculteurs illitérés de l'île de la Camargue, de la Crau, et du plan du Bourg, déclarent adhérer à l'adresse ci-dessus.

Pour copie conforme à l'original.

A Aix, le 28 Prairial, an 5.

J. RICARD, *Secrétaire en chef.*